

PERMANENCES

JURIDIQUES GRATUITES

Une question ? Un problème ? Besoin d'un conseil en particulier ?

Le C.C.A.S. de la ville d'Aoste met en place des permanences juridiques gratuites.

Une juriste expérimentée répond à vos questions, vous conseille, vous oriente.

Des questions de ?

- ▶ droits de succession
- ▶ aide à la déclaration d'impôts
- ▶ questions sur le patrimoine immobilier
- ▶ création d'entreprises
(PME, PMI, artisans, auto-entrepreneurs...)

Quand ? Où ?

Comment ? Pour qui ?

- ▶ Le samedi matin
- ▶ Sur rendez-vous pris au 04 76 31 61 57
- ▶ En Mairie d'Aoste - 3 place de la Mairie
38490 AOSTE
- ▶ Pour les habitants d'Aoste



Vous avez des questions, un doute, ne restez pas isolé, contactez la Mairie d'Aoste au 04 76 31 61 57, nous pourrons vous renseigner.



MAIRIE D'AOSTE
3 place de la Mairie
38490 AOSTE
tél. : 04 76 31 61 57
e-mail : accueil@mairie-aoste.org
www.mairie-aoste.org

Action mise en place par le C.C.A.S.
de la ville d'Aoste

Discretion et confidentialité garanties